

## CHEZ LES ÉPICIERIS DE MONTREAL

L'Association des Marchands-Détailleurs, section des Épicieris, a tenu une importante assemblée jeudi soir, sous la présidence de M. P. Filion.

Il appert, d'après les explications qui ont été données par le président et la discussion qui a suivi, que la loi défendant la vente des liqueurs alcooliques aux mineurs et par les mineurs est fertile en situations épineuses pour les épicieris consciencieux.

Toutefois, l'association, désireuse de se conformer à la loi, prend tous les moyens possibles pour renseigner ses membres sur le sens des prohibitions que renferme cette loi.

Ainsi les épicieris qui jusqu'ici se faisaient un scrupule de faire faire la livraison des boissons alcooliques par les employés mineurs, peuvent maintenant avoir l'âme tranquille, la loi le permet.

—La lecture du rapport financier du dernier pique-nique annuel de l'association, de même que les remerciements du président à l'adresse des organisateurs ont été suivis de chaleureux applaudissements.

Les recettes brutes se sont élevées à \$869.45, les dépenses à \$439.99, et les recettes nettes à \$434.36. C'est un beau résultat.

—Se levant sur une question de privilège, M. Boileau, ancien président de l'association, a rendu un bel hommage à la mémoire du regretté juge Gervais, qui, dit-il, fut toujours le guide et l'ami désintéressé de l'Association des Marchands-Détailleurs et spécialement de la section des Épicieris.

—Le second vice-président, M. J. E. Sansregret, a donné avis à l'assemblée qu'il présentera à la prochaine réunion une motion à l'effet d'allouer annuellement une somme de cent dollars au président pour l'aider à défrayer les dépenses qui lui incombent nécessairement.

Assistaient à cette assemblée: MM. P. Filion, président; J. C. Champagne, 1er vice-président; J. E. Sansregret, 2e vice-président; J. H. Depelteau, trésorier, ainsi que MM. Boileau, Doray, Poirier, Lanoue, U. Marie, Latendresse, Bonhomme, Landreville, Royal, Lande, Desrochers, Gaudreau et autres.

—M. J. A. Beaudry, secrétaire général de l'Association des Marchands-Détailleurs, était présent et agissait comme secrétaire de la Section des Épicieris.

—L'élection des officiers pour le prochain terme aura lieu vers la mi-octobre.

## CHEZ LES ÉPICIERIS DE MAISONNEUVE

L'assemblée régulière des Épicieris de Maisonneuve a eu lieu, mardi soir, à la salle Houle, rue Létourneux, sous la présidence de M. E. Leboeuf, président. Un grand nombre de membres assistaient à cette réunion durant laquelle ont été discutées des questions intéressantes au plus haut point le commerce d'épicerie.

Au nom du comité exécutif, le président a fait un bref rapport du pique-nique du mois d'août dernier. Ce pique-nique des marchands de Maisonneuve organisé par les épicieris eut lieu à l'île Brosbois. En dépit de la température maussade qui régnait durant cette journée, cette fête remporta un beau succès. Cinq cents citoyens y assistaient. Le président félicita tous ceux qui ont pris part à l'organisation et contribué à la réussite de cette jolie fête. Il termina en disant qu'il espérait que le pique-nique deviendrait une fondation annuelle.

On a aussi discuté le prix de vente de la bière. Le

commerce de cette liqueur rapporte très peu de profits. Une suggestion a été faite à l'effet de consulter les directeurs de brasseries pour étudier avec eux les moyens à prendre pour rendre ce commerce plus rémunérateur.

## A LA CHAMBRE DE COMMERCE

C'est M. Ludger Gravel, négociant bien connu de cette ville, qui préside de ce temps-ci, les réunions hebdomadaires de la Chambre de Commerce. Le président, Frank Pauzé, n'est pas encore revenu de son voyage dans la Californie. A son titre de premier vice-président, M. Gravel dirige, et sûrement, la barque.

A la séance de mercredi après-midi on a pu se rendre compte une fois de plus de l'efficacité du travail que fait la Chambre. On sait que depuis nombre d'années notre institution commerciale travaille, de concert avec les citoyens des quartiers intéressés, à faire disparaître de notre ville les traverses à niveau.

On a appris hier que la Commission des Chemins de fer siégera au Palais de Justice, mardi, le 28 septembre à dix heures de l'avant-midi, pour entendre les revendications des délégués de la Chambre de Commerce et celles des représentants des quartiers affectés par ces traverses à niveau.

La Chambre sera représentée officiellement par MM. Ludger Gravel et Léon Gagné.

—M. J. N. Cabana a intéressé vivement les membres de la Chambre en leur apprenant qu'une industrie nouvelle viendrait probablement s'implanter à Montréal. Il s'agit, dans l'espèce, de la fabrication de l'alcool méthylique. Un mandataire de la compagnie Sterno, de New-York, est actuellement en notre ville et il a déclaré que ses commettants sont prêts à venir installer ici une succursale de leur compagnie si on leur offre des conditions acceptables.

Monsieur Cabana se mettra plus au courant des garanties que demande la compagnie Sterno et il fera rapport à la Commission chargée d'étudier cette question.

—Le Dr T. A. Brisson continue son travail de propagande en faveur de l'agriculture.

Il déclarait, hier, que le gouvernement fédéral n'avait pas cru bon d'accorder à la province de Québec un bureau de propagande agricole et des stations de démonstration, mais qu'il s'était emparé de ces suggestions faites par la Chambre de Commerce pour les mettre à exécution dans la Colombie-Anglaise.

Le Dr Brisson suggéra ensuite l'établissement de crédits agricoles qui seront autant d'organes d'enseignement et de contrôle dans notre bureau.

—M. Adélar Fortier, ancien président de la Chambre, a eu dernièrement la bonne fortune de rencontrer l'honorable M. Caron, ministre de l'agriculture à la législature provinciale. M. Fortier, qui porte un intérêt tout spécial au développement de l'agriculture, profita de cette occasion pour s'enquérir auprès de l'honorable ministre des intentions du gouvernement Gouin au sujet des améliorations demandées par la Chambre de Commerce.

M. Caron déclara que le gouvernement provincial allait immédiatement s'intéresser à l'établissement d'un bureau de propagande agricole et de stations de démonstration dans la province et que, dès les premiers jours d'octobre, les membres de la Chambre seront avisés de la décision prise par le gouvernement.